



Charte d'adhésion 2026

1 - Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine est l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi, active dans les domaines de la formation, de l'orientation tout au long de la vie, et de l'emploi.

L'agence soutient les politiques régionales d'orientation, de formation et d'emploi grâce à son expertise en :

- Observation et analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- Information sur les formations et les métiers,
- Appui aux politiques publiques et opérateurs régionaux.

Aux titres de ses missions de Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), Cap Métiers :

- Constitue un lieu d'échange entre entreprises et professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Facilite l'orientation et la formation tout au long de la vie en offrant un accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, les droits et les parcours de formation, afin de les rendre plus accessibles aux professionnels, entreprises, jeunes, familles et actifs.
- Assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour éclairer les décisions des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics.
- Accompagne les professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi, en proposant des ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en offrant un programme de professionnalisation adapté à leurs besoins.
- Encourage l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

Cap Métiers se distingue par une approche « métiers » adaptée aux besoins de la jeunesse et des entreprises en Nouvelle-Aquitaine.

2 – Services réservés aux adhérents

Si votre activité est implantée en Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez adhérer à Cap Métiers via un formulaire d'adhésion. Deux formules annuelles sont proposées :

1. Cotisation simple (120 €)

Elle offre à votre structure et vos établissements :

- Un accès au programme ParcoursPro :
 - Actions de formation* (1 à 3 jours) à distance ou en présentiel en Nouvelle-Aquitaine, avec une cinquantaine de sessions ouvertes à l'inscription en janvier 2026 ;
 - Parcours d'autoformation tutorés* sur la plateforme *e-parcourspro* ;
 - Lab'Innov : Ateliers de facilitation pour résoudre des problématiques communes et expérimenter des outils d'intelligence collective.

*Limite annuelle : 5 actions par salarié (dont maximum 3 formations).

- Un usage du Lab Studio, exclusivement réservé aux organismes de formation, pour enregistrer des capsules pédagogiques vidéos ou audios (jusqu'à deux créneaux individuels de 3h par organisme).
 - Lieu : Centre Régional Vincent Merle à Pessac. En cas de demandes de plusieurs structures sur la même période, le Lab pourra se déplacer à la Rochelle ou Limoges.

Conditions d'utilisation : le bénéficiaire et sa structure s'engagent à les respecter

- Les désistements doivent être signalés sur ParcoursPro. En cas d'annulation tardive (<10 jours) ou absence injustifiée, l'action sera décomptée.
- Maximum 2 salariés par structure par action, au-delà, la demande est en liste d'attente.
- Pré-inscription recommandée au plus tôt et à minima 3 semaines avant la session.

Liens utiles

- [Conditions d'utilisation](#)
- [Programme et inscription](#)

Autres avantages

- Accès privilégié à l'extranet des instances : documents d'assemblée générale, fonctionnement des instances, événements ;
- Opportunités d'échange et de mutualisation avec d'autres adhérents.

2. Cotisation premium (170 €)

Elle inclut les avantages de la cotisation simple, avec des services supplémentaires, selon les mêmes conditions d'utilisation pour le Lab :

Avantages supplémentaires

Lab Innov - Ateliers d'intelligence collective :

- Accès à un atelier de partage collectif, en visio, sur les ateliers expérimentés par chacun.
- Un kit d'animation numérique comportant des ressources complémentaires.

Lab studio 1 atelier découverte

- Jusqu'à 3 sessions d'enregistrement individuel supplémentaires par organisme (5 au total)

Réservations d'espaces de réunion

- 5 réservations d'espaces de réunion sur le site de Pessac (hors auditorium, facturé 300€/date).
- Toute prestation externe nécessaire à l'utilisation de l'auditorium (service de sécurité obligatoire, prestations numériques, audiovisuelles, etc.) est à la charge du réservant. Celui-ci doit prévoir ces coûts supplémentaires dans l'organisation de son événement et les régler directement auprès du prestataire concerné.

Conditions spécifiques :

- Activités liées à l'objet social de Cap Métiers uniquement ;
- Pas d'organisation d'activités à caractère marchand (formations, rencontres, etc.) ou régulières dans nos espaces de réunion ;
- Pour les adhérents exerçant une activité de formation, l'accès à certains services pourra être conditionné à l'obtention d'une certification qualité Qualiopi ;

- Parking TBM accessible pour 1 €, selon les modalités précisées lors de la réservation.

Durée de l'adhésion

- Valable pour l'année civile en cours, quelle que soit la date de votre adhésion ;
- En cas de renouvellement, le statut d'adhérent est maintenu jusqu'au 15 février de l'année N+1.

3 – Traitement de l'adhésion

Renouvellement d'adhésion

- Pour une structure déjà adhérente, aucun nouvel examen n'est réalisé.
- Une synthèse est transmise aux administrateurs pour information.
- Une facture vous est envoyée pour finaliser le renouvellement.

Nouvelle adhésion

- Toute première adhésion est soumise à validation des administrateurs.
- Le dossier doit présenter une description détaillée de la structure, ses activités et ses motivations.
- Après validation, une facture est émise et le paiement confirme l'adhésion.

Aucun remboursement de cotisation ne peut être effectué une fois l'adhésion finalisée.

Ayants droit

- Une structure peut déclarer gratuitement ses établissements secondaires (même SIREN).
- Ils bénéficient des mêmes prestations que la structure principale.
- Lors du renouvellement, seul l'établissement principal reçoit l'appel à cotisation.

4 – Votre rôle en tant qu'adhérent

Votre adhésion implique :

- Une participation active à la vie associative de l'agence au travers d'événements qui vous sont destinés,
- La promotion et le relais de l'offre de services de l'agence.
- Votre présence ou votre représentation via un mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vous certifiez avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et vous vous engagez à en respecter les modalités.

5 – Informations complémentaires

Ces services s'ajoutent à l'offre élargie de Cap Métiers, accessible sans adhésion.

Vous souhaitez :

- Référencer votre offre de formation ou d'apprentissage dans la base régionale Rafael ?
→ Contactez notre service dédié : offre@cap-metiers.pro
- Suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi ?
→ Abonnez-vous à notre lettre électronique Atout Compétences sur notre site